

UNIVERSITE PARIS 10

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de la gestion des ressources humaines, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de la gestion des ressources humaines, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, au titre de l'année 2026 :

Monsieur RAT François, attaché principal d'administration de l'état, président, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Madame BOUMENDIL Valérie, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Monsieur IKAMA Michel, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris-5.

Madame DEBYDEAL Christine, ingénieure d'études hors classe, Université Paris Cité, Paris-6.

Monsieur LAROCLETTE Philippe, attaché d'administration de l'état, suppléant, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nanterre, le 01/10/2026

Juliette SANCHEZ-MONDESIR

Directrice Générale des Services Adjointe
Ressources Humaines & Organisations


Indiana VALMY